

RETRAITE SPORTIVE SAINT-OUEN L'AUMONE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACTIVITE « PICKLEBALL »

Il a pour objet de définir les conditions d'organisation, d'encadrement et de sécurité de cette discipline.

Il vise à garantir la sécurité des adhérents, le bon déroulement des séances et le respect des règles collectives.

Le pickleball est un sport de raquette qui combine des éléments du tennis, du badminton et du tennis de table. Facile à apprendre et accessible à tous, il est idéal pour les joueurs de tout niveau. Il se déroule dans un esprit de sport de détente, adapté aux seniors, hors compétition et avec convivialité.

Le pickleball se jouera toujours en double, sur un terrain de même dimension que celui de badminton.

L'animateur est l'organisateur du bon déroulement de la séance et il est garant de la sécurité et du bon déroulement de l'activité.

- L'activité de pickleball se déroule le jeudi après-midi de 14h à 17h au Parc des sports de Saint-Ouen l'Aumône, soit à l'intérieur des cours de tennis couverts, soit à l'extérieur sur les deux terrains tracés situés au mur d'entraînement du tennis (en fonction de la météo).
- L'animateur en charge de la séance doit assurer la bonne mise en place des équipements et aucun joueur ne commence à jouer sans son accord.
- L'échauffement et les étirements obligatoires sont pratiqués à l'arrivée et à la fin de la séance.
- La séance débute par une initiation technique encadrée par les animateurs. Elle est suivie de trois séquences de jeux de dix minutes chacune, avec brassage des joueurs à chaque rotation. La séance se poursuit ensuite par un temps d'entraînement libre jusqu'à l'horaire de fin prévu.
- Afin de garantir la sécurité des adhérents, une pause environ toutes les 30 minutes de jeu est recommandée, même en l'absence de fatigue apparente.
- Chaque participant est invité à prévoir une boisson ainsi qu'une collation (barre énergétique, fruits ou autre) afin de pouvoir s'hydrater et se restaurer en cours de la séance.
- Des raquettes sont mises à disposition des nouveaux joueurs pour la découverte les premières séances, puis ensuite les joueurs ont leur propre matériel.
- Seules les baskets ou chaussures de sport sont autorisées sur les terrains.
- L'animateur est en droit de refuser l'accès au jeu à toute personne mal équipée.
- Pour le fonctionnement de l'activité pickleball, un marquage au sol est nécessaire ainsi que le montage des filets. Les joueurs sont concernés par le traçage, le montage et le démontage des filets et par le rangement du matériel. C'est pourquoi il est demandé aux participants de se présenter 15 minutes avant le début de la séance, soit à 13h45, afin de participer à la mise en place du matériel.

Tout adhérent qui ne respecterait pas les dispositions de ce règlement intérieur ou les consignes de l'animateur s'expose à une exclusion éventuelle et de ce fait exonère la responsabilité de l'animateur et de l'association la Retraite Sportive Saint-Ouen l'Aumône.

Ce règlement intérieur a été approuvé par le comité directeur en date du 19 juin 2026, et, s'impose donc à toutes et à tous.

Les animateurs